

*h. Buire*  
Ambassade de France au Rwanda  
COMMUNIQUE DE PRESSE

En date du 29 novembre 1992, le Comité Exécutif du Parti CDR s'est réuni pour examiner les conséquences de la décision prise par le Premier Ministre et quelques uns de ses Ministres au sujet de la mise en place du Gouvernement de transition à base élargie.

Après avoir pris connaissance et analysé attentivement le contenu des annexes de la lettre que Monseigneur Thaddée Nsengiyumva a adressée au Président de la République et au Premier Ministre, contenu qu'il attribue au Comité de contacts, le Comité Exécutif du Parti CDR a trouvé que la situation se présente comme suit : Le contenu de cette lettre a été dictée à Monseigneur Nsengiyumva par les responsables des partis à la solde du FPR, à savoir le MDR, le PL et le PED dans l'intention de mettre en oeuvre le programme convenu à Bruxelles entre le FPR et ces Partis, programme visant la prise du pouvoir par des moyens non-démocratiques.

Il est maintenant évident que Monseigneur Nsengiyumva s'est révé-  
lé ainsi comme membre actif de l'un de ces partis. Les Eglises rwandaises devraient ce-  
sser de lui confier la Présidence du Comité de contacts compte tenu de sa partialité  
manifeste. Quoi qu'il en soit le parti CDR ne sera plus en mesure de participer aux réu-  
nions présidées par lui.

Le Comité Exécutif du Parti CDR s'est étonné du fait que le Gou-  
vernement Nsengiyaremye a basé sa soi-disante décision au sujet de la mise en place du  
gouvernement de transition à base élargie sur des propositions attribuées aux évêques  
rwandais alors que certains d'entre eux les contestent.

Le Comité Exécutif du Parti CDR s'est par ailleurs étonné du fait  
que cette décision a été attribuée au gouvernement. En effet, elle n'a été adoptée que  
par 8 Ministres appartenant aux partis MDR, PL, PSD, PDC, les deux restants étant en  
mission ; les 9 Ministres du MRND l'ont, quant à eux, dénoncés. Et pourtant l'on sait  
que les décisions du Conseil des ministres sont prises par consensus. Comment est-il  
possible d'attribuer au Conseil des ministres une décision prise par 8 Ministres sur 19 ?  
A moins que les 8 Ministres ne valent les 11 autres qui n'ont pas approuvé cette décision

Le Comité Exécutif du parti CDR considère que cette décision  
reflète une fois de plus le caractère dictatorial du pouvoir exercé par le Premier Minis-  
tre et les ministres appartenant aux partis MDR, PL, PSD, PDC.  
N'est-il pas en effet paradoxal que les partis PL et PSD s'attribuent à chacun trois pla-  
ces au gouvernement de transition à base élargie alors qu'ils n'ont pas beaucoup d'adhé-  
rents ! Pire encore on attribue deux places au PDC qui ne mérite même pas le seul poste  
de ministre qu'il possède actuellement ! Et on laisse de côté par contre un parti comme  
le CDR qui a prouvé qu'il compte plusieurs centaines de milliers d'adhérents dans toutes  
les régions du pays.

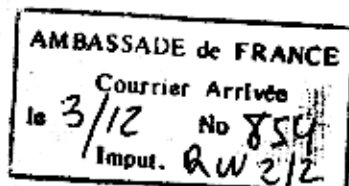
Tout cela prouve que ces partis ont l'intention de monopoliser le  
pouvoir en connivence avec le FPR d'autant plus que l'on affirme que la répartition des  
places au sein de l'Assemblée nationale de transition suivrait le même schéma injuste.

Le Comité Exécutif du parti CDR dénonce une fois de plus cette  
usurpation du pouvoir par des partis qui ignorent la démocratie réelle. Il lance un  
appel à la majorité populaire de ne jamais cautionner de telles décisions qui vont à  
l'encontre de ses intérêts et qui relèvent de basses manoeuvres.

Le Comité Exécutif du parti CDR estime que la mise en oeuvre de  
cette décision risque de provoquer des troubles parmi la population rwandaise et même  
une guerre civile. C'est pourquoi, le parti CDR demande à toute la population rwandaise  
de dénoncer cette décision et de tout faire pour qu'elle ne soit pas appliquée.

Quoi qu'il en soit, le Parti CDR usera de tous les moyens possib-  
les pour que le Gouvernement de transition à base élargie et l'Assemblée nationale, qui  
seraient mis en place sur la base de cette décision, ne soient pas opérationnels.

Le Comité Exécutif du parti CDR saisit cette occasion pour deman-  
der aux facilitateurs ainsi qu'aux observateurs des négociations d'Arusha d'être vigilants  
pour ne pas tomber dans le piège tendu par les partis évoqués ci-dessus qui veulent  
s'approprier le pouvoir par la force.



Fait à Kigali, le 30/11/1992

Pour le Comité

